

Réaction de Total au rapport d'Oxfam "L'argent du pétrole"

En réponse à l'étude de cas publiée par Oxfam concernant la convention fiscale entre l'Ouganda et les Pays-Bas, Total tient à rappeler que le Groupe est pleinement conscient de sa responsabilité à l'égard des pays dans lesquels il opère et qu'il conduit ses activités dans le respect d'une politique fiscale responsable (sustainable-performance.total.com) :

- La structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets et n'est pas dictée par des motivations fiscales.
- Total ne pratique pas de stratégies fiscales de court terme et s'interdit de recourir à des montages fiscaux agressifs ou artificiels.
- Total est présent aux Pays-Bas depuis plus de 50 ans et opère localement dans toutes les branches d'activité de l'industrie pétrolière et gazière. L'ensemble des activités du Groupe aux Pays-Bas rassemblent environ 1 500 collaborateurs, dont 200 dans le domaine de l'Exploration-Production. Les différentes filiales constituées par Total aux Pays Bas s'appuient sur ce socle technique reconnu et bien établi et disposent ainsi de toute la substance nécessaire à leur activité. Elles ne peuvent être considérées comme artificielles.
- La décision de Total d'incorporer certaines de ses filiales d'Exploration-Production aux Pays-Bas (parmi lesquelles TOTAL E&P Uganda) est également directement motivée par la possibilité de tenir des comptes sociaux en dollars, ce que ne permet pas le droit des sociétés français. Cette possibilité permet au Groupe de réduire son exposition au risque de change, un facteur crucial dans l'industrie pétrolière et gazière qui se finance, opère et commercialise sa production en dollars USD.
- L'application légitime et de bonne foi d'une convention fiscale ne constitue pas un montage d'optimisation fiscale.
- Les négociations des conventions fiscales relèvent de la souveraineté des Etats et Total n'interfère pas dans ces discussions.

Engagé dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2002, Total soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Total publie dans son Document Universel d'Enregistrement un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, ainsi que la liste intégrale de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité.

Total a renforcé son engagement dans ce domaine en 2019 en adhérant publiquement aux principes de la BTeam pour une fiscalité responsable.